

Lyon, le 10 août 2022,

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**Présidence de M. BLACHE**

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 2022**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Madame NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2022 : à l'unanimité

**PRÉSIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Madame NAZARET

**PRÉSENT(E)S** : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI (*arrivée à 17 h 50, le vote de Mme DELLI est pris en compte à compter du rapport 06.22.280*), Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, M. STUDER (*sortie à 18 h 08 – retour à 18 h 10, le vote de M. STUDER n'a pas été pris en compte pour la délibération 06.22.290*), Mme BURTIN, M. AUGOYARD, Mme NAZARET

**EXCUSÉ(E)S** : M. AVAKIAN, M. BOUZARD, Mme AZOULAY, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme BRUGNERA

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : M. AVAKIAN, pouvoir donné à Mme CABRERA ; M. BOUZARD, pouvoir donné à Mme FOURNEYRON ; Mme AZOULAY, pouvoir donné à Mme BORBON ; Mme LAHMAR, pouvoir donnée à M. REVEL ; Mme LACROIX, pouvoir donné à Mme NAZARET

**ABSENT(E)S** :

---

### Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

---

Le mercredi 22 juin 2022 à 17 h 00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 16 juin 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 17 h 05.

M. LE MAIRE : « Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir. Comme à l'accoutumé, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. En l'occurrence nous souhaiterons « un » anniversaire, celui de Madame CABRERA, née le 31 mai. Bon anniversaire à vous. »

\*\_\*\_\*

---

### Communications de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

---

Monsieur le Maire souhaite également, avant de débiter la séance, communiquer sur plusieurs sujets.

M. LE MAIRE : « Je reviens sur l'annulation du CICA et l'heure avancée du Conseil d'arrondissement.

*Nous avons convoqué, pour ce jour, un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) sur le thème des mobilités. Cependant, en l'absence de réponses de l'ensemble de nos associations tant sur l'ordre du jour que sur l'état des présences et absences, nous avons annulé sa tenue. Nous avons du mal à relancer cette instance.*

*Nous en avons donc profité pour avancer l'heure de notre Conseil d'arrondissement et je vous remercie de l'avoir accepté. »*

\*\_\*\_\*

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

---

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Madame NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame NAZARET procède donc à l'appel nominal après y avoir été invitée par Monsieur le Maire.

\*\_\*\_\*

---

### Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2022

---

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 03 mai 2022 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

**LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 MAI 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\_\*\_\*

## Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 33 rapports composant l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur le Maire propose également d'intervertir l'ordre des rapports 06.22.280 et 06.22.281.

### Rapport 06.22.270 – Budget 2022 – Réintégration de l'excédent – Décision modificative n° 1

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *Comme indiqué dans l'ordre du jour, je me ferai rapporteur de ce dossier.* »

*Lors du Conseil d'arrondissement du 03 mai dernier, nous avons procédé au vote du Compte administratif 2021 qui présentait un excédent net de 197 300,95 euros, soit + 735,25 euros par rapport à l'année dernière.*

*Aujourd'hui, nous devons donc voter, par décision modificative n° 1, la répartition de cet excédent pour réincorporation dans l'exercice 2022.*

*Je vous propose la répartition suivante :*

| Programme     | Opération | Fonction                         | Montant 2022 | Différence // 2021 |
|---------------|-----------|----------------------------------|--------------|--------------------|
| SUPPORT<br>MA | MAIRIE    | Énergie-électricité              | 40 300,95 €  | + 6 735,25 €       |
|               |           | Entretien-réparation bâtiments   | 28 000,00 €  | même montant       |
|               |           | Fais d'affranchissement          | 12 000,00 €  | même montant       |
| ASSO          | SASSO     | Entretien-réparation bâtiments   | 10 000,00 €  | + 2 000 €          |
| DAL           | EVENEM    | Autres frais divers DAL          | 80 000,00 €  | + 10 000 €         |
| EQTTRANS      | CRECHES   | Autres frais divers              | 15 000,00 €  | même montant       |
|               |           | Alimentation Charmettes          | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
|               |           | Alimentation Corneille           | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
|               |           | Alimentation Créqui              | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
|               |           | Alimentation Cuvier              | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
|               |           | Alimentation Masséna             | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
|               |           | Alimentation Cité Internationale | 2 000,00 €   | + 2 000 €          |
| TOTAL         |           |                                  | 197 300,95 € | + 735.25 €         |

*Au total, nous distribuons donc :*

- 80 300,95 € au programme « support mairie »
  - o soit + 6 735,25 € par rapport à 2021 pour, notamment, supporter l'augmentation du prix des fluides ;
- 10 000 euros au programme « associations »
  - o soit + 2 000 € par rapport à 2021 pour prendre en charge la rénovation des deux locaux associatifs du 4<sup>ème</sup> étage du Quadrilatère (AVF et Numismate) ;

- 80 000 € au programme « DAL »
  - o soit + 10 000 € par rapport à 2021 ce qui s'explique par l'allègement des restrictions COVID sur l'année 2022 ;
- 27 000 € au programme « équipements transférés » sur les crèches plus particulièrement
  - o soit + 12 000 € par rapport à 2021 pour palier l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et des produits de puériculture.

*Il n'a pas eu de besoin d'intégration d'une partie de l'excédent sur l'investissement cette année, en comparaison de 2021, exercice sur lequel nous avons transféré 30 000 euros.*

*L'ensemble de ces montants sont présents dans le dossier qui vous a été remis. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.271 – Dispositif d'accès au droit territorialisé – Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « Je continue en ma qualité de rapporteur.

*Pour renforcer le dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, l'Ordre des avocats et la Ville de Lyon ont conventionné pour déployer, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, les actions suivantes :*

- *Première action : des permanences de consultation d'avocats tenues au sein des mairies d'arrondissement depuis 1997.*

*Cela permet de dispenser, conformément au cadre légal défini par la loi du 10 juillet 1991, une information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi qu'une consultation en matière juridique.*

*Les permanences sont organisées en mairie d'arrondissement et fixées à deux heures par avocat. Les rendez-vous sont pris par la mairie d'arrondissement.*

*Pour la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons ainsi accueillis 84 rendez-vous en 2021 et les permanences s'organisent les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois.*

- *Seconde action : la mise en œuvre, depuis 2012, d'un dispositif spécialisé d'accès au droit de l'anti-discrimination.*

*Le déploiement de cette action permet aux mairies d'arrondissement d'orienter des personnes susceptibles d'être victimes de discrimination vers les Maisons de Justice et du Droit. Ces dernières organisent ensuite, le cas échéant, un rendez-vous avec un avocat spécialement formé en matière.*

*Ces deux actions ont ensuite été unifiées au sein d'un « dispositif d'accès au droit territorialisé » déployé en 2018 et renouvelé en 2019 et 2021.*

*En termes de fréquentation, en 2021, cette action a permis à plus de 700 lyonnais et lyonnaises de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite. Ce qui démontre que cette action répond à un intérêt local.*

*La Ville de Lyon et l'Ordre des avocats sont donc convenus, pour l'année 2022, de renouveler cette convention selon les termes suivants :*

- *Mise en œuvre des deux actions susvisées pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sans reconduction tacite ;*
- *Allocation d'une subvention de 22 500 euros, votée début 2022 par la Ville de Lyon, à l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon pour contribuer financièrement à ce dispositif. Pour information, ces actions représentent, en 2021, un coût de 339 402 euros pour l'Ordre des avocats ;*
- *Suivi du dispositif par un comité de pilotage composé de représentants de la Ville de Lyon, de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, du Conseil Département d'Accès au Droit et du Défenseur des Droits.*

*La Ville de Lyon nous demande donc d'émettre un avis sur la signature de la présente convention. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAUNAY qui souhaite apporter quelques éléments d'information complémentaires sur cette convention qui existe depuis de nombreuses années et qui tend à améliorer l'accès au droit de nos habitants et à lutter contre les discriminations.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote à l'exception de Monsieur AUGOYARD, intéressé au vote.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.272 – Lyon 6<sup>ème</sup> – Lancement de l'opération n° 06015684 « Quadrilatère salle Victor Hugo – Travaux de conservation et d'aménagement » et affectation d'une partie des AP N° 2021-1, programme 20008**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*Cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et concerne la réhabilitation de la salle Victor HUGO.*

*En 2022, les aménagements et les études à réaliser sur la salle Victor HUGO sont pour l'instant au nombre de quatre :*

- *Création d'un pont scénique de face : la salle Victor HUGO n'est pas équipée d'un éclairage scénique de face mais uniquement de deux tours latérales sur lesquelles sont positionnés divers projecteurs ou matériels de lumière scénique qui ne permettent ni un éclairage homogène de la scène et ni celui des intervenants.*
- *Études nécessaires à la création de loges : cette salle de spectacle ne dispose pas de loges pour les artistes, les conférenciers ou les enfants présents lors des galas de fin d'année scolaire. Les utilisateurs ont un espace réduit sur les côtés derrière les rideaux en fond de scène à la vue de tous pour se changer et ne disposent pas de sanitaires à proximité. Il va donc être procédé à l'aménagement de trois loges d'artistes, au 1<sup>er</sup> étage juste au-dessus de la scène, ainsi qu'à la création d'une loge PMR avec sanitaires en rez-de-chaussée ;*
- *Rénovation d'un sanitaire à la turque remplacé enfin par un sanitaire neuf. Les travaux ont déjà été effectués.*
- *Remise aux normes électriques des équipements.*

*Les travaux liés à la création des loges seront réalisés en 2023 pendant la période estivale de fermeture des salles de spectacle.*

*Cette première partie d'opération de réhabilitation de la salle Victor HUGO est ouverte à hauteur de 340 400 euros pour ces travaux décrits ci-dessus sur un montant global PPI de 1 500 000 euros.*

*Une deuxième tranche sera ouverte ultérieurement pour la réalisation des travaux relatifs au gradinage de la salle et aux menuiseries.*

*Ce démarrage est donc une bonne nouvelle et je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.273 – Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement**

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : *« Je vous présente également ce rapport relatif à la tarification des équipements de proximité.*

*Pour rappel, cette compétence relève du Conseil municipal.*

*À Lyon, la liste des équipements de proximité a été initialement fixée dans un inventaire par la délibération n° 83/0167 du 11 juillet 1983, et leur gestion est assurée par les neuf arrondissements lyonnais. Cet inventaire a évolué au fil du temps puis a été consolidé par délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021, pour atteindre aujourd'hui 405 unités de gestion immobilières et 192 espaces verts.*

*Les travaux menés en lien avec la Conférence des Maires d'Arrondissements et au sein des commissions mixtes d'arrondissement, avaient pour but d'approfondir la réflexion relative aux règles de gestion des équipements de proximité, à la réglementation PLM et au droit commun propre à l'occupation du domaine public et privé des personnes publiques, en vue de tendre vers davantage d'harmonisation de la tarification entre les arrondissements.*

*Avec la perspective de transférer de nouveaux équipements aux arrondissements et dans l'objectif de sécuriser, d'actualiser et de régulariser les grilles de tarification existantes, il est proposé de délibérer à nouveau sur les barèmes applicables à la mise à disposition de locaux communaux.*

*Néanmoins, un cadre réglementaire s'impose pour les biens relevant du domaine public :*

- *Ainsi, l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), dispose que la mise à disposition des équipements de proximité est, par principe, autorisée à titre onéreux et, par exception, à titre gratuit uniquement pour les associations à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général. Cela exclut donc les partis politiques, les syndicats et les associations culturelles.*
- *Les tarifs doivent être fixés en considération des caractéristiques, des spécificités, et/ou des coûts de fonctionnement des équipements concernés, et tiennent compte des avantages de toute nature procurés par leur mise à disposition.*

*Concrètement, cette délibération n'a pas de grandes conséquences dans notre arrondissement puisque nos salles n'étaient mises à disposition que pour nos associations. Elles resteront gratuites. Cette délibération permet d'anticiper des situations peu fréquentes comme les tournages de film.*

*Vous avez pu prendre connaissance des tarifs dans le rapport.*

*Je profite de cette délibération pour exprimer mon exaspération, plus que mon impatience maintenant, quant à l'immobilisme de l'exécutif sur le transfert des salles demandées en début de mandat (ancienne bibliothèque, salle Victor HUGO, ...).*

*La Ville de Lyon nous demande notre avis quant à cette tarification. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **Rapport 06.22.274 – Convention de partenariat – Mise à disposition et intermédiation de services civiques**

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

*M. LE MAIRE : « La Ville de Lyon s'appuie sur le dispositif de service civique pour mener à bien des projets relevant de l'engagement citoyen, des ambassadeurs du livre ou de l'accessibilité.*

*Pour mémoire, le service civique s'inscrit dans le code du service national et s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, voire 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.*

*Dans ce cadre, la Ville de Lyon souhaite conclure, avec l'association « Unis Cité », une convention de partenariat, de mise à disposition et d'intermédiation de service civique pour soutenir le développement de la politique de démocratie locale et appuyer les mairies d'arrondissement dans la mise en place d'actions à compter du 19 septembre prochain.*

*Pour la présenter rapidement, l'association « Unis Cité » est pionnière du service civique en France. Elle s'appuie sur son expérience acquise depuis plus de 25 ans pour accompagner les structures d'accueil qui souhaitent accueillir des jeunes volontaires afin de les aider à réussir leur service civique, tant pour la structure que pour les jeunes mobilisés.*

*Ainsi, neuf volontaires seront recrutés, pendant huit mois, en service civique et mis à disposition des mairies d'arrondissement sur des missions d'appui :*

- *Au Budget Participatif ;*
- *Aux Conseils d'arrondissement des enfants ;*
- *À des animations d'ateliers ;*
- *À des échanges avec les habitants et usagers ;*
- *Aux Conseils de quartier, etc.*

*Un tuteur doit être désigné au sein de chaque arrondissement et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.*

*Unis Cité assure le portage administratif et juridique de ce dispositif, ainsi :*

- *Le recrutement sera conjointement réalisé entre l'association et la collectivité (Ville de Lyon et/ou arrondissement) ;*
- *Unis Cité mettra ensuite à la disposition de la Ville de Lyon les jeunes pour les missions définies conjointement ;*
- *Elle proposera des formations aux volontaires, aux tuteurs ainsi qu'un suivi individuel tout au long de la mission.*

*Sur l'aspect financier, durant ces huit mois :*

- *Les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle qui leur est directement versée par l'État via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), d'un montant de 473,04 euros nets par mois ;*
- *La Ville de Lyon prend à sa charge les frais d'alimentation et de transport des jeunes en service civique soit 107,58 euros par mois et par volontaire et donc, un total de 7 745,76 euros. Cette*

*prestation versée mensuellement au volontaire par Unis Cité sera refacturée à la Ville, au terme de la mission, par l'association ;*

- *Enfin, et en contrepartie de la réalisation des actions de soutien opérationnel par Unis-Cité, la Ville s'engage à verser à l'association la somme de 1 050 euros par jeune pour huit mois de service civique, soit 9 450 euros pour neuf jeunes.*

*La Ville de Lyon nous demande donc d'émettre un avis sur :*

- *Le recours à neuf volontaires du service civique par le biais du dispositif susvisé ;*
- *La signature de la convention afférente ;*
- *L'ouverture, sur le budget de l'exercice en cours, des crédits nécessaires soit 17 195,76 euros.*

*Si le dispositif de service civique est tout à fait louable, dans le cas de cette délibération, nous allons voter contre car c'est une usine à gaz de plus. J'ai d'ailleurs informé les adjoints en charge de ce dispositif, Messieurs BOSETTI et MAES, de notre position par un courrier conjoint aux mairies des 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements.*

*Si favoriser le sens civique des jeunes à travers ce dispositif est, je le redis, une bonne initiative, à l'heure où on déplore un manque d'implication et de citoyenneté de notre jeunesse, il a été indiqué que ce service civique serait encadré par un tuteur, désigné en mairie d'arrondissement. Par défaut, dans nos mairies, ne disposant pas de conseiller technique ou chargé de mission sur ces thématiques spécifiques, ce sont nos directrices de cabinet qui seraient tutrices de ce service civique.*

*Outre la sérieuse problématique de trouver un bureau adapté pour installer cette personne, il a été précisé qu'il n'y aurait pas de lien de subordination entre le tuteur et le service civique.*

*Nous ne nous sentons pas à l'aise avec le fait d'accueillir une personne au sein de nos mairies d'arrondissement, qui plus est rattachée au cabinet, dont le recrutement ne dépend pas seulement de nous et qui aura accès à des documents et des réunions potentiellement sensibles et surtout le laisser s'occuper de sujets de démocratie locale en parfaite autonomie, tout en assurant la communication de ces thèmes.*

*Car c'est là le vrai fond du problème, les missions fléchées par la Ville de Lyon l'ont été sans concertation avec les mairies d'arrondissement. Ne faisant pas partie de la même majorité, nous n'avons pas les mêmes objectifs et priorités.*

*Il aurait été intéressant d'être consultés afin que l'embauche de ces services civiques soit utile au bon fonctionnement du service public. Nous avons actuellement de forte tension au niveau des agents des services et une aide à ce niveau aurait été bien accueillie si elle avait été intégrée normalement. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAUNAY qui souhaite apporter des précisions sur ce que sont les « ambassadeurs de l'accessibilité » et expliquer pourquoi ce conventionnement avec Unis Cité est utile à la Ville de Lyon. Les « ambassadeurs de l'accessibilité » ont notamment pour rôle de référencer les ERP privés accessibles ou non et de leur soumettre des solutions de mise en accessibilité. Concernant le service civique, Madame DELAUNAY note que la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement n'a pas de vœux d'accueil de services civiques qui peuvent pourtant se rendre utile auprès des services d'une mairie.

Monsieur le Maire répond à Madame DELAUNAY que le dispositif soumis dans ce rapport est différent de celui présenté en réunion et que le dispositif proposé pose un problème sur l'intégration des personnes reçues, notamment en termes de locaux disponibles, rendant la proposition inadaptée aux besoins des mairies.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CROIZIER qui souhaite ajouter qu'une personne en service civique, sans préjuger de sa compétence, ne devrait pas avoir pour rôle d'être l'interlocuteur des habitants pour les budgets participatifs. En effet, Madame CROIZIER explique que cela est notamment contraire à la préservation de l'indépendance de la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Madame TRIBALAT se voit ensuite donner la parole par Monsieur le Maire pour expliquer que l'ensemble des ERP privés ont déjà connaissance de la marche à suivre pour respecter l'ensemble des

mesures d'accessibilité. Différentes commissions d'accessibilité ont d'ailleurs permis de constater l'ensemble des progrès qui avaient été faits.

Monsieur le Maire octroie la parole à Monsieur DUVERNOIS pour répondre à Madame DELAUNAY que, très récemment et dans le cadre d'arbitrage périscolaire et scolaire, la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement a défendu la présence d'« ambassadeurs du livre » dans les écoles. Monsieur DUVERNOIS rappelle que ces ambassadeurs sont des jeunes en service civique, soulignant donc que la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas en opposition avec l'accueil de personnes en service civique.

Monsieur REVEL demande à Madame TRIBALAT de préciser ses propos pour savoir si elle suggérait que l'ensemble des commerces du 6<sup>ème</sup> arrondissement étaient accessibles aux personnes handicapées. Madame TRIBALAT répond qu'avec la loi de 2005, toutes les structures doivent et sont en train de mettre en place des mesures d'accessibilité. De ce fait, l'intérêt des « ambassadeurs de l'accessibilité » est à questionner car les Commissions Communales d'Accessibilité fonctionnent.

Madame DELAUNAY souhaite conclure en précisant que les jeunes « ambassadeurs de l'accessibilité » sont formés par la Préfecture et ils ont donc deux missions dont celle de recenser et compléter la plateforme « Acceslibre ».

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD.**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.22.275 – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond sur piste et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste International, du 9 au 11 septembre 2022 – Approbation d'une convention**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

*L'association « Amicale Cycliste Lyon Vaise » (ACLV) organise deux événements les 9, 10 et 11 septembre 2022 au Vélodrome Georges PRÉVERAL, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6<sup>ème</sup>, la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale et cette année, les Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond.*

*Cette association a pour but la promotion du sport cycliste et l'organisation de compétitions de cyclisme sur piste.*

*Le format des courses est celui des disciplines olympiques, les épreuves de sprint avec la vitesse et le keirin ; les épreuves d'endurance avec l'omnium, le scratch, l'américaine, la course aux points et l'élimination.*

*L'organisation de ces compétitions permet ainsi d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais. Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 66 675 euros.*

*Je vous propose donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de donner un avis favorable à cette demande de subvention de 20 000 euros.»*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.276 – Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire invite Monsieur TERMOZ-MAZAN à poursuivre.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,*

*L'association « Lyon Ultra Run » organise la première édition de la manifestation « Lyon Vélo Festival », le samedi 24 et le dimanche 25 septembre 2022.*

*L'objectif de cet événement est la création d'un véritable festival du vélo au cœur de Lyon, en réunissant plusieurs événements dédiés au vélo sur un même week-end.*

*La programmation de cet événement inclus plusieurs volets : sportif, solidaire, inclusif et responsable dit « way of life ».*

*15 000 visiteurs et 8 000 participants sont attendus sur le week-end pour la première édition du « Lyon Vélo Festival ».*

*Cette année, l'association Lyon Ultra Run sollicitait une subvention à hauteur de 60 000 euros pour l'organisation de « Lyon Vélo festival », dont le budget prévisionnel s'élève à 320 000 euros.*

*Je vous propose donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de donner un avis favorable à l'obtention d'une subvention de 40 000 euros. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui souhaite formuler une remarque quant à l'utilisation des anglicismes, trop fréquente dans les rapports délibératifs, et pouvant nuire à leur intelligibilité.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.277 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme RAMET : « *Monsieur le Maire merci, mes chers collègues,*

*La loi du 6 août 2019 prévoit, pour les employeurs de la fonction publique, l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.*

*La Ville de Lyon avait déjà mis en place un premier dispositif en 2018 qui visait plus particulièrement les agissements sexistes, les violences et le harcèlement sexuel. La loi de 2019 a élargi le périmètre des situations devant être prises en charge, notamment au harcèlement moral, ce qui explique la volonté de la Ville d'opérer une refonte du dispositif existant en s'appuyant sur de nouvelles prestations offertes par les Centres De Gestion (CDG).*

*En ce qui nous concerne, le Centre De Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) propose donc une nouvelle prestation. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès des prestataires « Signalement.net » et « Allodiscrim ».*

*La Ville de Lyon s'engage à verser une participation annuelle et réserve également la somme de 30 000 euros pour verser une participation au prestataire « Allodiscrim » correspondant aux prestations délivrées lorsqu'un agent effectue un signalement via la plateforme.*

*Cette somme de 30 000 euros a été calculée pour une année pleine, compte tenu des effectifs de la collectivité qui compte 8 336 agents sur emploi permanent et non-permanent de la Ville de Lyon.*

*Ce dispositif externalisé permet donc :*

- *De recueillir des signalements de victimes ou témoins, dans un cadre anonyme, propice à libérer la parole, et sécurisé ;*
- *D'offrir une première écoute indépendante et d'orienter les victimes en fonction d'une première analyse de la demande ;*
- *Le cas échéant, d'enquêter et de formuler les mesures à adopter.*

*Cette délibération a pour objet d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG 69 pour une durée de deux ans renouvelable une fois et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants et le certificat d'adhésion tripartite.*

*Je vous demande donc, chers collègues, Monsieur le Maire, de donner votre avis sur cette délibération. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAUNAY qui souhaite préciser que si la prestation est externalisée sur la partie de recueil des témoignages, le traitement des cas signalés est fait en interne. Elle précise aussi que ce dispositif concerne les agents mais aussi les élus.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.278 – Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme RAMET : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*La Ville de Lyon a déployé et exploite, par l'intermédiaire de son Centre de Supervision Urbain (CSU), un dispositif de vidéo-surveillance de voie publique.*

*Elle a souhaité en étendre l'usage à la constatation des infractions aux règles de la circulation.*

*La vidéo-verbalisation a pour objectifs, notamment, de lutter contre les rodéos, le franchissement de feux tricolores, la circulation sur les voies de transports en commun, en sens interdit, les stationnements en double file, sur les pistes cyclables, passages piétons, trottoirs, ...*

*Une expérimentation est menée depuis près de trois ans sur plusieurs secteurs de Lyon.*

*Il convient de préciser que la verbalisation est réalisée après renvoi d'images par les agents du CSU, donc par des « non policiers », à des agents de police qui se trouvent dans un local dédié à cet effet. Système un peu lourd donc et ne permettant pas une efficacité maximale, comme dans la majorité des communes de la région.*

*Le bilan des 15 590 verbalisations qui ont été effectuées sur ces trois années d'observation ramène à 400 verbalisations par mois sur une commune de plus de 500 000 habitants.*

*L'objet de cette délibération est donc d'étendre ce dispositif à l'ensemble des voies couvertes par les caméras de vidéo-surveillance de la Ville, ce qui est une excellente initiative et nous l'avons demandé.*

*Encore faut-il disposer de caméras sur son territoire. Le 6<sup>ème</sup> arrondissement ne possède, sur son sol, que d'une cinquantaine de caméras sur les 500 implantées sur l'ensemble de la commune de Lyon. Ces 50 caméras sont centralisées sur quatre secteurs bien définis.*

*Nous sommes favorables à cette délibération mais espérons l'implantation de plus de caméras pour que ce dispositif puisse être efficace.*

*De plus, il est bien rappelé dans la présente délibération que la vidéo-surveillance a pour finalité légale la protection des personnes et des biens, des bâtiments publics et la prévention des actes terroristes et du trafic de stupéfiants. Ceci constitue la vocation première de la vidéo-protection avant de l'étendre à la vidéo-verbalisation.*

*Il est quand même contradictoire de valoriser les effets positifs de la vidéo-verbalisation lorsqu'elle concerne les mobilités, sans reconnaître officiellement l'utilité et la nécessité de la vidéo-protection pour les lyonnais.*

*Je vous demande chers collègues, Monsieur le Maire, de donner votre avis sur cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.279 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – Attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BRUN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BRUN : « Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

*La Ville de Lyon a lancé un appel à projets le 11 janvier 2022 destiné aux associations de commerçants et d'artisans pour soutenir les initiatives visant à moderniser le commerce et l'artisanat.*

*Le projet déposé doit impérativement intégrer un ou plusieurs éléments suivants : dimension caritative et solidaire, dimension écoresponsable dans l'organisation de l'évènement et/ou de son objet, dimension innovante dans son aspect fédérateur dans la création de lien social intergénérationnel ou à destination des familles.*

*Neuf associations de commerçants bénéficieront d'un montant global de 60 682 euros de subventions et six autres associations loi 1901 se partageront 29 622 euros de subventions.*

*Nous souhaitons procéder à un vote par division sur ce rapport.*

*Nous soumettrons donc au vote :*

- La subvention d'un montant de 6 100 euros allouée à « La Gonette » pour une action dont le budget global est de 13 100 euros ;
- L'ensemble des autres subventions allouées à 15 autres associations pour un montant total de 84 204 euros.

Concernant la subvention allouée à « La Gonette », nous voterons contre car il ne se passe pas un Conseil sans que cette association ne bénéficie d'une subvention de la part de la Ville de Lyon. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur STUDER qui souhaiterait obtenir un rapport sur l'utilisation de la monnaie « la Gonette » et l'ensemble des actions conduites par cette association.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Sur la subvention allouée à « La Gonette » d'un montant de 6 100 euros**

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST, SUR CETTE SUBVENTION, REJETÉ.**

**Sur l'ensemble des autres subventions allouées à 15 autres associations pour un montant total de 84 204 euros**

**LE RAPPORT EST, SUR L'ENSEMBLE DES AUTRES SUBVENTIONS, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.281 – Organisation de la 16<sup>ème</sup> Biennale d'art contemporain du 14 septembre au 31 décembre 2022 – Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association « les Biennales de Lyon » et attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 euros et d'investissement d'un montant de 100 000 euros dans le cadre de l'occupation de l'ancien Musée Guimet – Approbation d'une convention**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « Chers collègues,

*La Biennale d'art contemporain, qui aura lieu de septembre à décembre 2022, se tiendra dans dix lieux de la Ville, dont l'ancien Musée GUIMET. Aujourd'hui, il nous est proposé de voter une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association organisatrice de la Biennale pour un montant de 500 000 euros, soit 400 00 euros de fonctionnement et 100 000 euros d'investissement.*

*Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur ce sujet. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CROIZIER qui souhaite donner une explication de vote.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire,

*Je voudrais intervenir effectivement pour cette délibération et celle à venir relative à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dénommés « GUIMET ».*

*La Ville de Lyon est engagée depuis sa création dans la Biennale et poursuit, depuis 2005, son soutien matériel et logistique.*

*En effet, en 2004, le Conseil de communauté du Grand Lyon et la Ville de Lyon ont voté le « transfert au Grand Lyon d'une compétence de coordination ou soutien financier » aux Biennales d'art contemporain et de la danse. La Ville de Lyon apportant un soutien matériel et logistique, c'est donc la Métropole qui porte le soutien financier à la Biennale.*

*Cette mise à disposition et aide en nature est estimée à 524 143 euros. Il paraît effectivement légitime de poursuivre cet appui.*

*Ce qui n'est pas naturel en revanche, c'est de dépenser 500 000 euros d'argent public en plus pour accueillir la Biennale dans le Musée GUIMET, ce qui porte le budget de la Ville sur cette opération à plus d'un million d'euros, soit le double de ce qui est fait habituellement. .*

*Dans ces délibérations, il nous est pudiquement indiqué un budget d'investissement de 100 000 euros, ce qui est parfaitement impossible, pour l'ensemble des travaux nécessaires et visant à :*

- ✓ Mettre en œuvre cette occupation ;*
- ✓ Répondre aux normes d'accueil et de sécurité du public, même sur des espaces dits « limités » (comportant tout de même le RDC, des salles aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages) ;*
- ✓ Effectuer les travaux d'électricité, de plomberie, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et du monte-charge pour les œuvres, de sécurisation et d'assainissement du bâtiment (déshumidification de zones, démolition de matériaux de faux-plafonds qui sont détériorés), de serrurerie des portes et issues de secours, de vérification et de remise en état des extincteurs ainsi que de consolidation et modification des anciennes vitrines laissées sur le site .*

*Franchement, la mairie centrale nous prend pour des imbéciles.*

*Quant aux 400 000 euros appelés « frais de fonctionnement supplémentaires », nous n'avons pour l'instant eu aucune réponse à nos demandes de précisions.*

*Et si on lit la délibération de la Métropole sur ce dossier, qui passe au Conseil de lundi, c'est bien 500 000 euros de subvention complémentaire de la Ville de Lyon qui sont intégrés dans le plan de financement.*

*Nous découvrons également que le chalet du Parc sera mis à contribution.*

*Je rappelle tout de même que le Musée GUIMET est fermé depuis 2007 car ne répondant pas aux normes d'accueil du public. Je sais bien que le thème de cette Biennale est « manifeste de la fragilité » mais je trouve qu'il y a quand même un peu d'abus.*

*Bref, si la mairie centrale a 500 000 euros de trop sur son budget, soit à peu près cinq fois le budget annuel attribué pour les espaces verts du 6<sup>ème</sup> arrondissement, je pense que nous aurions de quoi les utiliser !*

*Je vous demande de vous abstenir sur ce dossier. »*

*Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL qui se réjouit de la présence de la Biennale dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que du réinvestissement du Musée GUIMET. Monsieur REVEL précise d'ailleurs que les travaux effectués le seront sur une partie seulement de la structure, expliquant le montant des travaux, et seront pérennes.*

*Madame CROIZIER répond que cette réponse n'est pas acceptable car le programme des travaux exposé n'est pas réalisable pour ce montant et sur un périmètre restreint de la structure.*

*Monsieur le Maire rappelle que le Musée GUIMET a été récupéré dans le cadre d'un transfert de lieu et qu'il est favorable à l'accueil de la Biennale. Cependant, l'organisation de cet accueil ne semble pas si simple.*

*Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.*

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, s'abstiennent.**

**Pas de vote contre.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport 06.22.280 – Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dénommés « Guimet » situés au 28 boulevard des Belges à Lyon 6<sup>ème</sup>, entre la Ville de Lyon et l'association « La Biennale de Lyon » pour une durée de onze mois – EI 06 031**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire invite Madame CABRERA à poursuivre.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers élus,

*Il nous est proposé d'adopter une convention de mise à disposition à titre gratuit du Musée GUIMET, du moins d'une partie de celui-ci, au profit de la Biennale d'art contemporain.*

*Pour répondre à Monsieur REVEL, je ressors de cette délibération, quand vous dites « petite partie » il faut rappeler le descriptif des travaux et il est très étonnant de voir qu'une OTEP a d'ores et déjà été obtenue en avril 2022 vu l'état du bâtiment.*

*Chers collègues, je vous prie de vous abstenir sur ce dossier. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, s'abstiennent.**

**Pas de vote contre.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport 06.22.282 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros**

**Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER**

Monsieur le Maire demande à Monsieur SOULIER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. SOULIER : « Monsieur le Maire, chers collègues,

*La Ville de Lyon souhaite mettre en avant des associations qui concourent à l'animation de notre ville. Animation qui permet de créer de la proximité, et du lien social entre les habitants. Le but est d'encourager les associations mettant en avant l'engagement et le bénévolat.*

*Pour cela, la Ville de Lyon propose, à travers ce projet de délibération, d'attribuer une subvention de 90 171 euros répartie sur 19 associations.*

*Parmi ces associations nous retrouvons essentiellement des structures œuvrant tout particulièrement pour la jeunesse.*

*C'est le cas dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement par exemple de l'association « Jeunesse au Plein Air Rhône » à qui est attribuée 2 000 euros ou encore les « Scouts et guides de France » à qui sont attribués 3 000 euros.*

*Nous y retrouvons également une association proposant des activités de loisirs pour les seniors avec l'association « Chèvrefeuille » pour un montant de 2 500 euros.*

*Monsieur le Maire, chers collègues je vous demande de donner votre avis sur ce projet de délibération.»*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.283 – Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros - Approbation de conventions**

**Rapporteur : Madame Analía CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers élus,*

*Il nous est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à hauteur de 366 000 euros pour les structures dans le domaine du théâtre, dont 2 000 euros pour le Théâtre du Gai Savoir, seule structure de notre arrondissement.*

*Je vous prie d'adopter cette subvention. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.284 – Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros – Enveloppe « Casino » – Approbation d'une convention**

**Rapporteur : Madame Analía CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Dans le cadre de la subvention « Casino » pour les musiques classiques et contemporaines, d'un montant global de 136 500 euros, il nous est proposé de voter une subvention de 2 000 euros au profit de l'ensemble de musique Tarentule, que nous avons sélectionné avec les Conseils de quartier et que je vous invite d'ailleurs à aller voir cet été lors du festival « Tout l'monde dehors 2022 ».*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de voter favorablement. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.285 – Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 euros – Approbation de conventions**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire invite Madame CABRERA à poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers élus,*

*Dans le cadre des attributions de subventions à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, je vous propose de voter la somme de 3 000 euros pour l'association « STAND ».*

*Pour information, l'enveloppe globale se monte à 231 500 euros pour la Ville de Lyon.*

*Mesdames, Messieurs, je vous prie d'adopter cette subvention.»*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.286 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 132 555 euros au titre de l'année 2022 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 103 800 euros pour la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 12 rue Antoine Barbier à Lyon 6<sup>ème</sup>, géré par l'association « Éveil Mâtins » siégeant 32 rue de Condé à Lyon 2<sup>ème</sup> – Approbation et autorisation de signature de conventions et d'avenants à la convention d'occupation des locaux**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire invite Madame CABRERA à poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers élus,*

*En lieu et place de la crèche « Babilou », sis 12 rue Antoine Barbier, l'association « Éveil Mâtins » reprendra la gestion de la crèche progressivement à partir de septembre.*

*Il nous est proposé aujourd'hui de voter une subvention de fonctionnement de 132 555 euros et d'investissement de 103 800 euros afin d'équiper la crèche en électroménager et mobilier.*

*Nous nous réjouissons de l'installation de cette crèche et je vous remercie de voter favorablement ces dispositions. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.287 – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de poursuivre.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers élus,

*La Ville de Lyon gère six salles dont la salle Victor HUGO, dans l'enceinte même de notre mairie.*

*Dans un objectif de promotion culturelle, il nous est proposé d'offrir la gratuité de frais de location.*

*Quatre dates sont concernées aujourd'hui, il s'agit :*

- *De deux répétitions de l'orchestre Démon ;*
- *D'une représentation des « Filles aux mains jaunes », dans le cadre du mois des droits des femmes, spectacle organisé par notre collègue Delphine BORBON ;*
- *Et d'un spectacle humoristique organisé par le Consulat de Tunisie.*

*Cela représente un montant de 1 980 euros pour notre arrondissement.*

*Je vous prie de donner votre avis sur cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.288 – Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros - Enveloppe « fonctionnement école de musique »**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire invite Madame CABRERA à continuer avec la présentation de ce rapport.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers élus,

*Notre arrondissement jouit d'une belle vitalité en terme d'offre d'enseignement musical, nous en avons eu un aperçu hier soir, pour ceux qui étaient présents à la Fête de la musique, Place du Général BROSSET.*

*Il nous est proposé de voter l'attribution de subventions destinées au fonctionnement des écoles de musique. Il s'agit de 6 000 euros pour « Allegretto » et 4 000 euros pour « Ryméa » que nous avons d'ailleurs vu hier au soir sur scène.*

*Merci de voter ces dispositions.»*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CROIZIER qui souhaite féliciter ses collègues élus et les équipes pour l'organisation de la Fête de la musique Place Général BROSSET qui était une manifestation qualitative.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame DELAUNAY qui souhaite également saluer l'organisation de cette manifestation à l'échelle globale de la Ville de Lyon.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.289 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire invite Madame CABRERA à présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers collègues,

*Rien n'est logique car nous votons effectivement pour la Fête de la musique qui a eu lieu hier soir.*

*Notre arrondissement a vu la Fête de la musique se dérouler de la Place Maréchal LYAUTEY au bout du Cours VITTON.*

*Quatre projets ont été soutenus financièrement dont trois sur notre arrondissement :*

- 2 000 euros pour « Fougou Fougou », Square de la Légion d'Honneur ;
- 1 500 euros pour « Orage Productions » Place KLEBER ;
- Et 800 euros pour « Dopp Fiction », scène rap et hip hop.

*Je vous prie d'adopter ces dispositions.»*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.290 – Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Sortie de Monsieur STUDER à 18 h 08.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers élus,

*Dans le cadre de l'opération « rénovation thermique enfance », nous rappelons que la crèche familiale « Capucine », disposent de fenêtres et de stores qui sont à changer depuis de nombreuses années, nous nous réjouissons donc de voter le lancement de cette opération.*

*Je vous demande de voter favorablement cette disposition. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote à l'exception de Madame CROIZIER, intéressée au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.291 – Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie – Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des Résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1**

**Rapporteur : Madame Houria DELLI**

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

Retour de Monsieur STUDER à 18 h 10.

Mme DELLI : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

*Je vous prie tout d'abord d'accepter mes excuses pour cette arrivée tardive dont les raisons sont indépendantes de ma volonté.*

*Le projet que je vous présente ce soir concerne l'attribution d'une subvention d'équipement à la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SALHMAS) et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lyon afin de permettre le lancement de l'opération « végétation des résidences autonomie », projet qui fait partie intégrante du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon approuvé en Conseil municipal par délibérations en date des 25 et 26 mars 2021.*

*À ce titre, le CCAS et la SALHMAS ont entamé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie.*

*Aujourd'hui, nous approuvons cette initiative car il est plus urgent, face au réchauffement climatique et aux températures de plus en plus élevées, de protéger de ces dérèglements nos seniors dans les résidences et nos petits dans les écoles.*

*Cela permettra de profiter de lieux de vie plus confortables et d'espaces verts aménagés ainsi que d'îlots de fraîcheur.*

*Ces demandes de subvention sont :*

- 190 500 euros pour la SALHMAS pour les résidences dont elle est propriétaire ;*
- 39 500 euros pour le CCAS pour les travaux de la résidence Clos JOUVE dont il est propriétaire.*

*Pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement, la résidence autonomie qui est concernée est la résidence THIERS.*

*Bien que nous partagions ce projet, concernant cette résidence qui a été entièrement rénovée et qui intègre également les bureaux de la SALHMAS au dernier étage, j'ai toutefois quelques questions :*

- Monsieur l'Adjoint aux personnes âgées qui porte cette délibération, a, lors de sa présentation en commission solidarité du 15 juin 2022, parlé de « débitumage et de végétalisation quand cela sera possible ». Nous connaissons bien la résidence THIERS et, compte tenu des espaces existants à l'avant et à l'arrière du bâtiment, quels seront les travaux qui seront réellement effectués sur cette résidence ?*
- La plantation des haies, s'il y en a une, se fera-t-elle sur les grilles qui entourent la résidence ?*
- La plantation de gros arbres est-elle prévue ? Si oui, a-t-on pensé à l'enracinement de ces derniers qui, à long terme, risqueront de poser problème ?*
- Va-t-on débitumer pour planter, en sachant que de gros frais de rénovation ont déjà été engagés ?*
- Les résidents ont-ils été consultés sur la question ?*

*Pour information, l'intégralité des résidences a été rénovée dans les mandats précédents à hauteur de 40 millions d'euros dont 21 millions d'euros portés seuls par la Ville de Lyon.*

*Et, pour conclure, sur le montant de la subvention demandée, qui est fractionnée sur quatre ans, quel est le montant des travaux prévus pour la résidence THIERS ?*

*Je vous remercie de vos réponses à ces questionnements bien légitimes qui nous permettront de comprendre ce qui est prévu sur notre résidence.*

*Toutefois, je me réjouis, bien entendu, de voir l'actuelle municipalité dans la continuité de ses prédécesseurs et de la prise en charge du bien être des personnes âgées.*

*Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de donner un avis favorable à cette délibération. »*

*Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.*

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.292 – Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros – Exercice 2022**

**Rapporteur : Madame Houria DELLI**

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme DELLI : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,*

*Ce nouveau projet de délibération que je vous présente concerne l'attribution de différentes subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros à différentes associations et structures qui œuvrent dans l'accueil de personnes en situation d'exil et mettent en place différentes actions en ce sens.*

*Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de donner un avis favorable à cette délibération. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui souhaite formuler une remarque quant aux collectes réalisées par la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement au profit de réfugiés ukrainiens et remercier l'ensemble des organisateurs et donateurs.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.293 – Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites – Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros**

**Rapporteur : Madame Françoise BLANC**

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,*

*Cette délibération porte sur la réduction des risques et la prévention santé sur trois axes :*

- La souffrance psychique ;*
- Les addictions et toxicomanies ;*
- Le VIH, les hépatites et autres infections sexuellement transmissibles.*

*Pour ce qui est de la santé mentale, versus pathologie, la Ville de Lyon a souhaité voir le développement des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM), organismes de coordination entre élus, services de psychiatrie, partenaires locaux, usagers et aidants.*

*Les structures associatives accompagnent les professionnels du social, mènent des actions de prévention auprès des personnes touchées par le mal être, notamment les jeunes, et travaillent en réseau sur ces mêmes problématiques. Je n'en citerai que quelques-unes souvent citées : ADES, SOS Suicide Phénix, Astrée, ALYNEA, ... .*

*La prévention des addictions et l'accès aux soins revêt une importance capitale car la consommation d'alcool et de cannabis, notamment chez les jeunes, est en constante augmentation. Il y a, en plus, l'émergence de nouvelles substances toujours plus dangereuses.*

*Prévenir les jeunes, former les professionnels qui les encadrent, accompagner les personnes victimes et leurs familles, tels sont les objectifs de structures telles que l'« Amicale du Nid » qui intervient auprès de femmes migrantes prostituées ou tentées de le devenir, « Entraid'Addict » ou « Avenir Santé », équipe mobile de prévention de réduction des surconsommations en tous genres, qui opère en soirée, sur les berges du Rhône.*

*Le troisième axe concerne donc le SIDA. Pour le SIDA, les IST, les hépatites B et C, la Ville de Lyon soutient le dépistage des publics précaires et leur accompagnement psycho-social au travers de structures spécifiques telles que « AIDES », « ADHEC », « DA TI SENI ». Ces dernières ont pour mission de poursuivre le dépistage, d'informer les jeunes et d'accompagner les malades en favorisant le lien social, contribuant ainsi à une meilleure insertion et une plus grande confiance en soi.*

*Le montant global de la subvention accordée à 20 structures est fixé à 200 696 euros et se répartit à hauteur de :*

- 108 800 euros pour la santé mentale ;*
- 20 996 euros pour les addictions ;*
- 70 900 euros pour le VIH et les IST.*

*Il est à noter que ce total connaît une augmentation de 4 % par rapport à 2021, surtout sur les pôles santé mentale et VIH.*

*Une réponse favorable du Conseil serait donc souhaitable, compte tenue de l'implication de ces structures. Je vous laisse donc en mesurer l'importance. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.294 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut National de Formation des Infirmiers et Professionnels de santé (INFIPP) et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale**

**Rapporteur : Madame Françoise BLANC**

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC : « Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les élus,

*La santé mentale est une composante essentielle de l'état de santé global que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit comme étant « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Or, depuis le début de la crise COVID, force est de constater la dégradation de la santé psychique de nos concitoyens.*

*En réponse à un tel constat, la Ville de Lyon a souhaité établir un partenariat avec l'Institut National de Formation des Infirmiers et Professionnels de santé (INFIPP), organisme de formation actif dans les secteurs sanitaires, social et éducatif.*

*C'est cette structure qui a initié la formation « premiers secours en santé mentale » et l'information, sur ce même sujet, intégrée dans la programmation de « la semaine des gestes qui sauvent » organisée du 13 au 18 juin 2022 à Lyon.*

*Dans ce partenariat, la Ville de Lyon aide l'INFIPP dans sa communication auprès du grand public. L'INFIPP s'engage, de son côté, à informer de façon appropriée le public en fournissant le personnel pour animer cette présentation durant une journée.*

*L'INFIPP sera le prestataire pour sensibiliser, expérimentalement dans un premier temps, les agents volontaires avant la mise en place d'un dispositif pérenne de formation des agents.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie d'y répondre favorablement. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.295 – Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés**

**Rapporteur : Monsieur Marc AUGOYARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUGOYARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AUGOYARD : « *Merci Monsieur le Maire,*

*La ZFE-m, Zone à Faibles Émissions Mobilités, est un dispositif sur lequel nous avons eu, maintes fois, l'occasion d'exprimer à la foi notre soutien dans le cadre qui était fixé par la loi mais aussi notre crainte, ou réserve, quant à la manière dont il a été appliqué localement notamment dans l'accélération du calendrier qui était décidé ici.*

*Cette décision qui a été prise est maintenant appliquée et a des répercussions en matière de droit de stationnement car, comme vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, les véhicules crit'air 5 ne pourront plus pénétrer dans la zone à faibles émissions.*

*Les propriétaires de ces véhicules (véhicules diesel immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, véhicules essence immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, deux-roues et tricycles à moteur immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juin 2000), ne pourront plus avoir ces véhicules ou du moins les stationner sur ces places de stationnement dans le périmètre de la ZFE-m.*

*La Ville de Lyon nous propose donc cette délibération mais aussi le remboursement des vignettes qui seraient encore en vigueur après le 1<sup>er</sup> septembre, selon un système de proratisation qui vous est expliqué dans la délibération.*

*Quoiqu'il en soit, dans la logique de notre position vis-à-vis de la ZFE-m dans les votes exprimés dernièrement, je vous invite à vous abstenir sur cette délibération. Il ne s'agit pas d'être contre le remboursement de droits que les lyonnais ne pourraient plus utiliser mais de se situer dans la logique de notre position politique que nous avons exprimée auparavant.*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD s'abstiennent.**

**Pas de vote contre.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport 06.22.296 – Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain adopté lors du Conseil de la Métropole du 15 mars 2021, chaque Conférence Territoriale des Maires (CTM) devait élaborer dans un délai de neuf mois son projet de territoire permettant des financements d'investissement par la Métropole dans des domaines prédéfinis.*

*C'est la déclinaison de ce projet de territoire qui est présenté dans cette délibération. On voit d'ailleurs que le délai de neuf mois a été quelque peu dépassé.*

*Au niveau métropolitain, l'enveloppe d'accompagnement des communes, hors nouvelle enveloppe annuelle d'investissement qui a été rajoutée de 10 millions d'euros, est de 200 millions d'euros se répartissant comme suit :*

- 118 millions d'euros pour les crédits « FIC » et « Prox » de 3 103 039 euros et 3 194 619 euros par an pour Lyon soit 37 785 948 euros sur 6 ans ;*
- 82 millions d'euros sur le mandat pour le financement des projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, dont 30 535 190 euros définis pour la Ville de Lyon.*

*Le Pacte propose sept axes stratégiques prioritaires et six domaines de coopération et je vous renvoie à la délibération pour le détail de ces lignes.*

*La CTM de Lyon s'est saisie de cinq axes et a proposé dix projets à financer. Je ne vous citerai que les quatre principaux, mais suis à votre disposition pour l'intégralité des éléments :*

- Végétalisation des rues : 10 535 100 euros ;*
- Végétalisation des cours d'école : 10 100 000 euros ;*
- Plan ville comestible et réflexion sur la restauration collective : 3 200 000 euros ;*
- Parc des Balmes : 2 700 000 euros.*

*La CTM de Lyon a également retenu 14 actions de coopération à poursuivre avec la Métropole et je vous renvoie là aussi à la délibération pour le détail de ces actions.*

*Il vous en a demandé Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur ce projet de territoire.*

*Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues que notre exécutif vote contre ce Pacte et je vais vous en expliquer brièvement les raisons.*

*D'un strict point de vue formel, nous ne disposons pas à ce jour des comptes-rendus de réunions de la CTM Lyon, ni celui de décembre, ni celui de mai au cours duquel un certain nombre de questions ont été posées. Ces comptes-rendus doivent d'ailleurs être transmis, non seulement aux maires d'arrondissement, mais aussi aux conseillers métropolitains du territoire mais cela n'a pas été fait.*

*Visiblement le fonctionnement de cette CTM intéresse si peu la Métropole que le site de la Métropole fait toujours figurer la CTM Lyon Villeurbaine qui n'existe plus depuis plus de deux ans.*

*Plus important, sur le fond nous avons demandé le 31 mai 2021 lors du Conseil municipal, soit il y a plus d'un an, une déclinaison de la PPI de la Métropole par arrondissement, que nous n'avons toujours pas.*

*Nous avons donc demandé, une nouvelle fois, lors de la dernière CTM, un tableau qui devrait être simple à produire présentant une bonne fois pour toute la déclinaison de cette PPI Métropole pour la Ville de Lyon, par arrondissement, adossée à la déclinaison par arrondissement de ce projet de territoire, complété par la PPI de la Ville.*

*Visiblement ces éléments semblent connus des autres arrondissements mais pas du 6<sup>ème</sup> arrondissement.*

*Par ailleurs, on découvre dans ce Pacte que, par exemple, sur les 15 millions d'euros de végétalisations des rues, plus de 10 millions d'euros sont financés par la Métropole, et que sur les 15 millions d'euros de végétalisation des cours d'école, plus de 10 millions d'euros sont également financés par la Métropole.*

*Si cela est une bonne nouvelle, il n'en demeure pas moins qu'il est important, au-delà de la communication, de savoir qui finance quoi.*

*Nous avons besoin de clarté et de transparence, mais également de pouvoir constater, ou non, que chaque arrondissement est traité de façon équitable et je crains que cela soit sur ce point que le bât blesse et pour cela que nous n'ayons pas les éléments demandés.*

*D'autant que dans le Pacte qui est ici proposé, le 1<sup>er</sup>, le 4<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup>, le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup>, et dans une moindre mesure le 2<sup>ème</sup> font l'objet de projets et donc d'un financement spécifique complémentaire à ce type de ligne que je vous ai indiqué.*

*Enfin, un dernier mot sur un sujet récurrent, appelés « budgets FIC et PROX » de l'arrondissement, sujet important car il ne se passe pas une seule séance sans que nous en parlions.*

*Je rappelle que ces budgets sont désormais en partie confisqués par des éléments qui étaient auparavant pris sur d'autres budgets de la Métropole comme les études ou les arceaux vélos, ce qui réduit nos marges de manœuvre d'investissement pour continuer les politiques que nous avons lancées depuis plusieurs années, notamment pour l'accessibilité des piétons.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui rebondit sur la dernière phrase de Madame CROIZIER car, effectivement, les difficultés d'association évoquées sont répétées à chaque Conseil sans changement. Monsieur AUGOYARD met aussi en avant que le double discours tenu par la majorité de la Ville de Lyon sur la politique écologique, qui semble se limiter à la création de voies lyonnaises, alimente la défiance des habitants. Monsieur AUGOYARD explique que la politique conduite depuis de nombreuses années dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement consiste à donner la priorité aux piétons, à l'accessibilité et à la simplification de l'usage des espaces publics. Cependant, cette politique ne peut plus être menée par l'arrondissement du fait de la baisse des budgets susvisés.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL qui souhaite interroger les élus du 6<sup>ème</sup> arrondissement quant à une éventuelle mise en place d'une feuille de route sur la végétalisation des écoles de l'arrondissement et l'apaisement aux abords de ces établissements.

Monsieur le Maire répond à Monsieur REVEL que des réunions ont été menées et des projets amorcés mais que le problème qui demeure est celui des moyens disponibles pour pouvoir les concrétiser.

Monsieur AUGOYARD complète les propos de Monsieur le Maire en soulignant que l'apaisement ne doit pas se travailler qu'au niveau des écoles mais sur l'ensemble des rues concernées.

Monsieur DUVERNOIS souhaite aussi répondre à Monsieur REVEL que la priorisation qui avait été formulée par les élus du 6<sup>ème</sup> arrondissement sur la végétalisation des écoles n'a pas été prise en compte par les services et les élus de la mairie centrale.

En réponse à Monsieur DUVERNOIS, Monsieur REVEL demande la communication de la liste des écoles concernées par cette demande initiale des élus du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Madame FOURNEYRON souligne que les effets d'annonce de la majorité ne donnent pas toujours lieu à concrétisation car seulement une quinzaine de rues ont été traitées sur l'ensemble de la Ville de Lyon. Madame FOURNEYRON précise que cette liste sera communiquée au cours d'une réunion d'automne prochain pour validation de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire précise que la liste sera transmise à Monsieur REVEL en amont.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD.**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.22.297 – Actualisations des Autorisations de Programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*Cette délibération a pour objet l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.*

*Cette révision traduit les différents transferts entre AP depuis la dernière actualisation et l'ensemble des mouvements affectant, à la hausse ou à la baisse, lesdites AP. Cela indique également le dynamisme ou le retard des différentes opérations et, en l'occurrence pour cette autorisation de programme globale, plutôt le retard.*

*Dans le prolongement de nos votes sur la PPI et dans l'attente des éléments que nous souhaitons depuis fort longtemps, nous voterons contre cette délibération.*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD.**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.22.298 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros – Exercice 2022**

**Rapporteur : Madame Delphine BORBON**

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*Il nous est demandé ici de voter pour des subventions à destination de nombreuses associations et structures qui œuvrent autour de trois thèmes :*

- *La promotion des droits et la prévention et la lutte contre les discriminations ;*
- *L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes ;*
- *Le handicap et l'accessibilité.*

*Le montant total est donc de 369 975 euros répartis de manière égale entre les trois volets.*

*Les associations se mobilisent sur tout le territoire de la Ville de Lyon. Nous travaillons avec un bon nombre d'entre elles situées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement et entretenons des échanges réguliers.*

*Aussi, je vous invite à voter favorablement. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAUNAY qui précise que cette très riche programmation de subventions permet de subventionner de nouvelles associations telles que « Femmes et sciences ». Cette dernière porte des actions de promotion et de valorisation des femmes dans les carrières scientifiques, notamment lors d'une journée de présentation des filières scientifiques auprès des jeunes lycéennes.

Madame BLANC demande pourquoi cette action est uniquement à destination des jeunes filles et Madame DELAUNAY répond que cela correspond à la réalité d'une plus faible orientation des lycéennes vers les filières scientifiques.

Madame TRIBALAT précise qu'elle est en accord avec le dispositif prévu par la délibération mais émet des réserves quant à la nécessité d'octroyer des subventions à des associations telles que « Femmes et sciences », les écoles, notamment d'ingénieurs, ouvrant déjà leurs portes pour la découverte de ces filières.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **Rapport 06.22.299 – Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers**

**Rapporteur : Monsieur Jacques STUDER**

Monsieur le Maire demande à Monsieur STUDER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. STUDER : *« Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*La Ville de Lyon veut mettre en place un Pacte en faveur de la qualité de service aux usagers. Celui-ci décline la qualité du service public sous l'angle de l'utilisateur, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la proximité, et l'adaptabilité des services publics municipaux.*

*Le Pacte qui nous est présenté aujourd'hui comporte trois axes :*

- *Promouvoir l'accessibilité du service public*

*Il s'agit ici, en résumé, de lutter contre l'illectronisme, éviter le casse-tête de l'administration en ligne et garantir un accueil adapté à la diversité des publics.*

- *Promouvoir la proximité du service public*

*Il s'agit ici de donner aux élus d'arrondissement les moyens d'agir en proximité. J'ai été ravi de lire cela.*

*C'est également renforcer la qualité d'accueil dans les arrondissements mais je crois que la mairie du 6ème n'est pas trop mal placée pour ce qui est de l'accueil réservé au public. J'en remercie d'ailleurs l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent notamment au rez-de-chaussée de notre mairie.*

*Mais c'est aussi consolider la coopération avec les services de proximité du Grand Lyon. Là c'est un peu plus compliqué de ce que j'ai pu voir.*

- *Promouvoir l'adaptabilité du service public*

*Il s'agit ici de donner la parole aux usagers sur les services publics du quotidien. Je suppose que cela passera par des questionnaires de satisfaction.*

*C'est aussi développer le droit à l'expérimentation au sein de la collectivité et créer un médiateur de la Ville de Lyon pour mieux traiter les réclamations.*

*L'objectif de ce document d'orientation dit « stratégique » est de se concentrer sur les phases amont et aval de la prestation publique. C'est-à-dire de l'accueil de l'utilisateur jusqu'à la prise en compte de son avis et de sa satisfaction à la sortie.*

*Je voudrais rappeler que la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement est la seule qui dispose d'une délégation chargée de la qualité des services et, lors de mes discussions avec mes collègues des autres arrondissements à l'occasion des réunions organisées par Monsieur l'Adjoint de la mairie centrale, cela semblait accrocher leur attention.*

*En revanche, je peux également dire que depuis la rentrée de septembre et suite à la phase pandémique, c'est plus d'une centaine de rendez-vous qui ont eu lieu. Ces derniers révèlent que nous avons un public composé, à environ 70 %, de personnes d'un certain âge démunies face au numérique.*

*Si je suis réservée sur les moyens à venir, je suis entièrement d'accord avec le principe.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'adopter ce Pacte en faveur de la qualité de service aux usagers. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur REVEL qui précise que ce Pacte est structurant en tant que document d'orientation stratégie pour affirmer le lien humain indispensable entre le citoyen et l'administration dans notre politique d'accueil. Monsieur REVEL rappelle que ce Pacte comporte une soixantaine d'actions autour de trois intentions politiques et au titre desquelles s'inscrivent :

- L'accessibilité du service public pour ne plus laisser de côté nos usagers non connectés ;
- La proximité du service public qui manifeste la croyance de la majorité en le principe de subsidiarité ;
- L'adaptabilité qui doit donner la parole à nos usagers et à nos agents pour satisfaire les attentes de tous.

Monsieur REVEL se réjouit aussi que cela soit déjà appliqué au sein de la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur AUGOYARD manifeste sa surprise quand à l'intégration des élus dans ce dispositif alors que ces derniers sont dépositaires d'un mandat, a fortiori temporaire. De plus, Monsieur AUGOYARD souligne l'utilisation du terme de subsidiarité dans ce Pacte et met au défi la majorité de la Ville de Lyon d'en faire une réelle application sur l'ensemble des services rendus à la population, notamment en matière de police et de gestion des équipements scolaires, des parcs et des jardins.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur SOULIER qui manifeste sa satisfaction quant au fait d'intégrer la lutte contre la fracture numérique en tant que priorité dans ce Pacte.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.300 – Approbation de la création et des projets de statuts d'une Société Publique Locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation des représentants de la Ville de Lyon**

**Rapporteur : Monsieur Marc AUGOYARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUGOYARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AUGOYARD : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme vous le savez le SYTRAL appelé maintenant « SYTRAL Mobilités » est l'autorité organisatrice des transports et des mobilités sur notre territoire. La Métropole de Lyon dispose aussi de compétences en matière de mobilités et la Ville de Lyon détient les compétences en matière de gestion de certaines aires de stationnement.

Cela fait donc trois autorités qui sont gérées par des autorités politiques convergentes et qui ont donc décidé de créer une société publique locale qui s'appellera « Société Publique Lyonnaise de Mobilités » (SPLM) ».

Le but de cette SPLM, son objet social dirons-nous, est explicité dans la délibération et permettrait :

- À la Métropole de Lyon de confier :
  - o Courant 2023, ses dispositifs de conseil en mobilité et d'accompagnement au changement des pratiques (conseil aux publics spécifiques, instruction des aides et dérogations ZFE) dans le cadre de la montée en charge de l'agence des mobilités installée en septembre 2022 pour accompagner la montée en puissance de la Zone à Faibles Émissions ;
  - o À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les trois activités suivantes :
    - La gestion, l'exploitation et la maintenance de 15 parcs métropolitains de stationnement en ouvrage dont les contrats de gestion arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui représentent plus de 8 000 places voitures et vélos sur des secteurs particulièrement stratégiques (Presqu'île et Gare Part Dieu) ;
    - La gestion, l'exploitation et la maintenance des parkings relais de gares TER et d'aires de covoiturage ;
    - Le déploiement opérationnel d'une offre de stationnement sécurisé pour les vélos, conformément aux objectifs du plan d'actions stationnement vélo délibéré le 24 janvier 2022 ;
  - o En tant que de besoin, un déploiement à large échelle d'un dispositif d'auto partage en stations en lien avec l'amplification de la ZFE.
- À la Ville de Lyon de recourir à la SPLM dès juin 2023 pour les activités d'exploitation du stationnement payant sur voirie en ce qui concerne les collecte, régie de recettes, maintenance des horodateurs, accueil du public.
- Au SYTRAL Mobilités de confier à la SPLM au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la gestion de ses parcs-relais.
- Aux trois partenaires, d'ouvrir la réflexion sur d'autres activités qui pourraient être confiées ultérieurement à la SPL dans le champ des services à la mobilité.

Je m'excuse pour cette lecture que je déteste faire mais j'ai fait exprès simplement pour montrer l'évolution du champ d'action de cette SPLM dans les années à venir et sur des domaines très stratégiques pour l'action et les choix politiques notamment en matière de mobilités et de gestion des parcs de stationnement.

Au-delà de son statut, il convient également de regarder la manière de fonctionner de cette SPLM. Cette dernière va être gérée par un conseil d'administration et donc des actionnaires qui seront la Métropole, la Ville de Lyon et le SYTRAL.

Ce conseil d'administration doit être composé de membres élus par ces trois collectivités et établissement. La bonne logique de l'action démocratique qui nous a été opposée depuis un certain temps devrait faire que des représentants des différents courants politiques installés dans ces collectivités puissent également siéger dans ce conseil d'administration... Et bien non, cette SPLM va donc être gérée par des représentants de trois collectivités et établissement politiquement convergents et qui vont donc faire de l'entre-soi sur des sujets extrêmement importants que sont tous ceux que je vous ai énumérés.

Cette SPLM aurait pu être une bonne idée mais son application la rend mauvaise. Cette idée ne devient donc pas acceptable tant sur le plan éthique que démocratique.

*Vous savez que je ne suis pas un fervent défenseur de certaines majorités, notamment régionales. Pourtant, j'aurais aimé voir la Région invitée dans cette SPLM afin de voir tous les acteurs de la mobilité autour d'une table pour répondre, au-delà des partis et des choix politiques, de manière consensuelle à des questions qui sont très importantes.*

*Il faut que nous répondions à cette attente, aujourd'hui ils n'y répondent pas ou y répondent mal, et cette délibération continue à apporter une mauvaise réponse. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous suggère de voter contre cette délibération. »*

Monsieur le Maire précise que, dans le domaine privé, lorsque le souhait de gérer en majorité avec une seule ligne est émis, cela conduit bien souvent à l'échec des projets portés.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD.**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.22.301 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros – Autorisation de signer les conventions de financement**

**Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER**

Monsieur le Maire demande à Monsieur SOULIER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. SOULIER : « Monsieur le Maire, chers collègues,

*Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon souhaite renforcer son soutien à l'action sociale associative dans la prise en charge des plus vulnérables.*

*Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques. Actions qui ont pour but de rompre l'isolement des personnes âgées et de mettre l'accent sur la protection de la santé.*

*Enfin, il y a une volonté d'encourager à travers ces actions le lien intergénérationnel.*

*Ce soutien financier concerne 41 structures pour un montant global de 273 730 euros.*

*Plus spécifiquement, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, est concernée l'association « Alerte » qui va mettre en place des ateliers de prévention dans les résidences seniors.*

*Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande de donner votre avis sur ce projet de délibération.»*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.22.302 – Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP N° 2021-1, programme 00016 – Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

*Cette délibération concerne le projet de requalification de la Rive Droite du Rhône, opération emblématique puisque située au cœur du secteur patrimonial de Lyon, inscrit en totalité dans le périmètre UNESCO.*

*Une première phase de concertation préalable, au titre du Code de l'urbanisme, s'est effectuée du 8 novembre au 30 décembre 2021 afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attentes relatives au réaménagement de ce quai : accès et liens au Rhône, futurs usages de cet espace public et mobilités. L'objectif était d'enrichir le programme de maîtrise d'œuvre, destiné aux futurs concepteurs de l'opération.*

*Trois enjeux principaux ont été identifiés et se déclinent en plusieurs objectifs :*

- *La qualité de l'espace public et l'accueil de nouveaux usages ;*
- *La mobilité et la qualité environnementale en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île ;*
- *Le rapport de la ville avec son fleuve.*

*Le périmètre de l'opération est important puisqu'il s'étend sur l'ensemble du domaine public situé entre les façades et le Rhône, du Sud du Pont DE LATTRE DE TASSIGNY jusqu'au Nord du Pont GALLIENI, sur un linéaire d'environ 2,5 km et environ 125 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics.*

*Le réaménagement des ponts MORAND, LAFAYETTE, WILSON, Guillotière et Université sera également étudié dans ce contexte. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons demandé le passage en Conseil d'arrondissement de ce dossier car il nous concernait et il n'était pas prévu que nous donnions notre avis pendant ce Conseil.*

*Le dossier de concertation de la Métropole prévoit que :*

- *La consultation de maîtrise d'œuvre est lancée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ;*
- *La concertation va se poursuivre en 2022 et 2023 ;*
- *Les études de conception et la réalisation des procédures administratives sont programmées en 2023-2024 pour une consultation des entreprises et un démarrage des travaux début 2025.*

*Le programme comprend désormais les éléments suivants :*

- *La suppression de la trémie routière devant l'Hôtel Dieu ;*
- *La mise en œuvre de la Voie Lyonnaise n° 6 sur les quais, et des Voies Lyonnaises n° 11 et 12 sur les ponts ;*
- *Le maintien de trois voies, voire quatre, aux extrémités et ponctuellement pour la circulation automobile. Trois voies ce n'est cependant pas trois voies dans chaque sens, c'est trois voies au total ;*
- *L'intégration d'un site propre pour les transports en commun au Sud du secteur Bellecour et au Nord du secteur Cordeliers ;*
- *L'élargissement des trottoirs le long des façades et l'aménagement d'une promenade piétonne paysagère côté quais ;*
- *Le confortement des voûtes arborées et le développement de la trame paysagère ;*
- *La création d'espaces végétalisés pour la détente ;*
- *L'aménagement d'une zone d'accès au bord du Rhône pour un équipement sportif sous le pont MORAND ;*
- *La création d'une halte fluviale au niveau du Pont MORAND, en complément de celle au niveau de la Place Antonin PONCET ;*

- Une cohérence d'ensemble, mais avec une approche par séquences ;
- L'intégration des transversales à la Rive Droite (accroches Est-Ouest) ;
- Le réaménagement des ponts de la Guillotière et MORAND ;
- La suppression du stationnement côté fleuve et sur l'actuel terre-plein central, et le maintien d'une bande côté façades y compris PMR et livraisons.

Des principes sont laissés à la libre appréciation des candidats :

- Le maintien ou la suppression de la trémie routière du Pont MORAND ;
- La possibilité de supprimer les encorbellements au droit des ponts WILSON et LAFAYETTE ;
- L'aménagement de quais bas et/ou liaisons entre quais bas existants le long du Rhône en encorbellement ;
- La création d'espaces de jeux ou l'intégration d'aménagements sportifs sur le secteur pentes/Terreaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 72 millions d'euros TTC.

La délibération qui vous est proposée concerne plus directement le transfert par la Ville de Lyon à la Métropole de sa maîtrise d'ouvrage dans les domaines relevant des champs de compétence de la Ville, soit :

- Les espaces verts et l'arrosage automatique ;
- L'éclairage public des espaces publics (y compris les travaux électriques) ;
- Le génie civil de la vidéo-protection.

Afin d'engager le projet, il est également proposé de réserver une enveloppe prévisionnelle de travaux de trois millions d'euros, affectée aux études et à une première phase de réalisation. Cette enveloppe sera réajustée en fonction du projet précisé par les études de maîtrise d'œuvre.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner un avis négatif sur ce dossier.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'opportunité d'améliorer la Rive Droite du Rhône, mais bel et bien la façon de le faire.

Je ne vais pas détailler l'ensemble des raisons qui nous conduisent à ce vote, mais très rapidement :

- Aucune étude globale de circulation en fonction des hypothèses n'a été réalisée. Passer de quasiment six voies de circulation à trois, alors qu'en parallèle la Métropole réduit également la circulation sur la Rive Gauche est visiblement un postulat.
- Nous sommes favorables à la réduction de la voiture en ville mais une nouvelle fois, il ne suffit pas de décider que l'on supprime des voies pour supprimer les voitures. D'autant que tous les projets de la Métropole se recoupent et se marchent dessus : Rive Droite, apaisement Presqu'île, Voies Lyonnaises sur la Rive Droite comme sur la Rive Gauche, projet du SYTRAL au milieu, si bien que rien de cohérent ne nous est présenté.
- Un exemple qui touche le 6<sup>ème</sup> arrondissement : le Pont MORAND où nous apprenons, par hasard, au détour d'une déambulation que des plans existent et ont d'ailleurs été travaillés avec les associations de cyclistes, plans que nous ne connaissons pas et dont on ignore totalement la cohérence avec le projet Rive Droite.
- Autre point : le Pont LAFAYETTE où les simulations du nouveau projet de Voie Lyonnaise n° 1 conduit, afin de préserver le plus possible la circulation des cyclistes, à 600 véhicules heure en trop sur le Pont LAFAYETTE et ce résultat va forcément avoir des retentissements sur le projet Rive Droite.

La Ville est une globalité et, pour moi, cette façon d'aborder la problématique de la circulation et de la voiture est du bricolage, qui ne va faire qu'augmenter les tensions.

Le bilan de la concertation indique clairement les inquiétudes de la population, même si, je le répète, tout le monde souhaite de la végétalisation et de l'apaisement. Je vous renvoie à la lecture des pages 15 à 33 du document de concertation.

La concertation démarre à l'automne avec un dossier très et trop ouvert, puis la Métropole impose cinq invariants, puis désormais 13 invariants.

*Dernier point sur le montant des travaux : 72 millions d'euros peut paraître une somme importante, mais la Métropole confirme que ce montant est faible au regard des volontés affichées.*

*En résumé, nous souhaitons mettre un frein à ces décisions « a priori » et avoir enfin un plan global et des études précises de circulation intégrant toutes les hypothèses de la Ville, de la Métropole et de chacun de ses services et du SYTRAL.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui apporte un complément aux propos de Madame CROIZIER. En effet, Monsieur AUGOYARD souligne que les élus de la majorité négligent les impacts négatifs des projets soumis et prend pour exemple les projets de Voie Lyonnaise n° 1 et le projet de T8.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BILLARD qui se réjouit que ce rapport soit finalement porté à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement car il n'avait pas été fléché pour les arrondissements « Rive Gauche » et remercie Madame CROIZIER pour l'explication du vote.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.**

**Votent contre M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD.**

**Pas d'abstention.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

\*\_\*\_\*

---

### Questions diverses

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur STUDER qui formule une réflexion sur l'organisation des bureaux de vote lors du dernier tour des élections législatives. Ce scrutin s'est déroulé, au sein de certains sites, sans climatisation ni ventilateur portant la température à un seuil pouvant autoriser l'exercice du droit de retrait par les fonctionnaires intervenant pour la tenue des bureaux de vote.

Madame NAZARET répond à Monsieur STUDER que ce qui est surprenant est que ces locaux sont, initialement, des locaux mis à disposition des enfants qui doivent donc supporter ces conditions. En ce sens, la Ville de Lyon consacre un quart de sa PPI au scolaire afin de permettre, notamment, l'adaptation des locaux aux canicules.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur REVEL qui rappelle la tenue du « Festival entre Rhône et Saône ».

\*\_\*\_\*

---

### Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

---

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 13 septembre 2022 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 28.

\*\_\*\_\*